

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 63 (1918)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Note sur les frontières stratégiques de la Belgique  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-340080>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

LXIII<sup>e</sup> Année

N° 11

Novembre 1918

## *Note sur les frontières stratégiques de la Belgique.*

La Belgique n'a aucune frontière stratégique. Elle est ouverte de tous les côtés sans défense naturelle. Sur un seul point — entre les deux Limbourg — un fleuve forme sa limite ; mais encore les puissances qui, en 1839, se défaient de la Belgique, ont ménagé à la Hollande sur la rive belge une importante tête de pont : Maestricht.

Pourtant si l'on regarde au Nord et à l'Est les cartes historiques et physiques des Pays-Bas, on se rend compte de ce que la Belgique possédait naturellement dans ces deux directions — celle de l'Est nous intéresse principalement — de très fortes positions que l'on s'est appliquée, dirait-on, à lui enlever.

La frontière stratégique du Rhin eût certainement assuré la sécurité de la Belgique, mais, sauf entre 1830 et 1840 peut-être, quand un courant réciproque d'union sembla présager la réunion de la Rhénanie et de la Belgique, les Belges d'avant la guerre n'ont jamais songé à regretter cette frontière qui historiquement n'était plus la leur depuis le moyen âge.

Si la Belgique avait été constituée en 1839 suivant sa configuration historique, elle eût opposé à l'Allemagne en 1914 trois positions militaires de premier ordre. Soigneusement rognée par les traités de 1815 et de 1839, elle a dû tenir compte dans la préparation de sa défense de l'absence de frontière véritable.

*Le Luxembourg.* — La possession du Luxembourg donnait à la Belgique la position de la Moselle. Celle-ci était d'autant plus importante qu'elle comprenait, jusqu'en 1815, la rive droite de la rivière sur une profondeur de deux à dix kilomètres.

C'est cette rive que longe aujourd'hui la ligne stratégique de Trèves à Sierck ; on sait la valeur de la citadelle de Luxembourg, qui fut occupée par la Prusse jusqu'en 1867 et qui, depuis Vauban, passait pour la première forteresse de l'Europe.

En 1914, le Luxembourg neutralisé et désarmé fut, vers la Belgique du Sud-Est et la France du Nord-Est, un véritable chemin d'invasion. D'autre part, le manque de toute frontière de ce côté forçait l'état-major belge à dégarnir complètement la province belge de Luxembourg et à porter la première ligne défensive dans ce secteur sur la rive gauche de la Meuse namuroise. Il ne faut pas oublier que la position du Luxembourg était complétée jusqu'en 1815 par la frontière de l'Eifel.

*L'Eifel.* — La province de Luxembourg, avant de voir sa partie centrale devenir nominalement un grand-ducé (nominalement de 1815 à 1839), comprenait jusqu'en 1815 une importante partie montagneuse sur la rive droite de l'Our, frontière actuelle du grand-ducé vers la Prusse. Coupée parallèlement à l'Our par les vallées profondes et parallèles de la Prüm, de la Nims, de la Kyll, de la Salm et de la Liesser, cette région se prolongeait au Nord par les hauts plateaux de l'Eifel, dont la bordure, ligne de faîte entre les bassins du Rhin et de la Meuse, couvrait les vallées de Néau (en allemand Eupen) et de Malmédy, et au delà Liège. Tout ce pays, comprenant une douzaine de cantons séculairement belges — dont plusieurs wallons — fut en 1815 obtenu par la Prusse, malgré la volonté exprimée par les puissances de faire des Pays-Bas un royaume fort.

Il faut remarquer que le camp d'Elsenborn et la vaste gare de débarquement de Weismes, où s'organisèrent si favorablement les premières attaques contre la Belgique, se trouvent sur d'anciens territoires belges.

Avec cette ancienne frontière, Liège eût pu être une place de concentration au lieu d'être une simple place d'arrêt. Le cœur de la Belgique n'eût pas été à deux jours de marche de la frontière allemande. Cette frontière de l'Eifel eût été plus efficace encore si elle se fût prolongée par la ligne de la Roër.

*Le Limbourg.* — La position du Limbourg oriental était moins forte depuis l'établissement au XVII<sup>e</sup> siècle d'enclaves

hollandaises autour de Maestricht et de Fauquemont. Elle redevint importante en 1815, malgré la réduction de quelques avancées (Rolduc, etc.), par le rétablissement de l'Unité limbourgeoise. Elle fut enlevée à la Belgique en 1839. Non seulement la Hollande et la Confédération germanique s'établirent sur la rive droite de la Meuse, mais encore elles consolidèrent sur la rive laissée à la Belgique la puissante tête de pont de Maestricht.

Si la Belgique de 1914 avait gardé la disposition de la Meuse limbourgeoise au lieu d'avoir devant elle cette poche du Limbourg, forcément dégarnie de troupes importantes<sup>1</sup>, et que les Allemands d'un moment à l'autre pouvaient traverser, elle aurait pu se défendre partout devant la Meuse et sur la Meuse. L'état-major belge, au lieu de ranger l'armée sur la ligne de la Gette, à mi-chemin de Bruxelles (une seule division restant hasardée à Liége), aurait pu la porter tout entière vers la frontière. Peut-être le centre du pays aurait-il été préservé. En tout cas, lorsqu'on voit ce qu'a pu faire à Liége une seule division, on peut assurer que l'armée belge, en rejetant provisoirement les Allemands chez eux, et en entrant à Aix-la-Chapelle aurait remporté une peut-être éphémère mais retentissante victoire, dont les effets matériels et moraux eussent été incalculables.

Si les « revendications » des Belges, dont nous ignorons le détail, comportent (sur accord amiable, bien entendu, avec la Hollande pour ce qui la regarde), la récupération de ces positions stratégiques essentielles et historiquement belges, nous ne pouvons les accuser de quelque impérialisme. Il est évident — ne négligeons pas le puissant facteur d'une armée forte — que la possession de ces frontières par la Belgique aurait rendu en 1914 l'invasion plus difficile, et en aurait peut-être détourné l'Allemagne.

Notons que la Belgique, si elle avait eu sa configuration naturelle, n'aurait sans doute pas accepté sa mise en tutelle

<sup>1</sup> Le Limbourg hollandais, de par sa position géographique, est si indéfendable que ceux qui ont envisagé une alliance hollando-belge, ont toujours considéré qu'un des premiers articles serait en cas de guerre commune la défense de ce territoire par l'armée belge.

et la neutralité *imposée* avec garantie des Puissances ; que sans cette neutralité assoupissante, elle aurait eu la conscience de l'effort à faire, et une armée forte.

*L'Escaut.* — Il est évident que la Belgique n'a rien à craindre de la Hollande, destinée, semble-t-il, à vivre avec elle dans une confiance de plus en plus étroite, motivée par la communauté d'intérêts. Nous ne nous arrêtons donc pas à étudier au Nord l'histoire des frontières stratégiques belges. Examinons seulement la question de l'Escaut, qui met en cause plus que les intérêts hollando-belges, des intérêts internationaux.

Le bas Escaut est la frontière naturelle et stratégique de la Flandre. A première vue sa rive gauche semble donc nécessaire au contrôle par les Belges d'un fleuve exclusivement belge.

Pourquoi la Hollande y est-elle installée ?

La Hollande y est installée depuis 1648, parce que son ancienne politique d'emprises, de concurrence et de barrière exigeait alors la fermeture du fleuve et la mort d'Anvers.

Aujourd'hui la Belgique et la Hollande exercent sur l'Escaut un condominium qui n'a jamais été nettement défini en droit et qui depuis la guerre a paru bien précaire et quasi inexistant. On n'a cessé de considérer l'Escaut comme faisant partie, à l'égal de la basse Meuse, des eaux territoriales hollandaises. Il semble que par la force des choses les Belges aient renoncé provisoirement à utiliser militairement le bas Escaut.

La question de leur droit ne se poserait même pas si une mince bande du continent flamand ne faisait encore partie du Royaume des Pays-Bas.

Cette situation aggrava considérablement le sort d'Anvers pendant le siège. Le ravitaillement de la place fut entravé. La flotte anglaise renonça ou dut renoncer à venir secourir la ville. La retraite dut se faire par terre dans des conditions difficiles, et bien plus tôt que si la route de l'Escaut eût été ouverte. Le vaste « réduit » national que l'on croyait avoir adossé à l'Escaut libre avec une sortie vers la mer n'était adossé qu'à la neutralité hollandaise (30 000 hommes durent passer la frontière et furent internés aux Pays-Bas).

---